



## COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRIVÉ LE

13 MARS 2014

SEANCE DU 10 MARS 2014

SOUS-PREFECTURE DE

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 4 mars 2014, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Jean-Paul MOREL à Isabelle DURET – Pierre AUGUSTIN à Thierry VACHON – Yannis BURGAT à Michel CHARPENAY – Isabelle BALLETT à Grégory ESTREMS

Absents : Bénédicte KREBS – Véronique SORIANO - Stéphane JEANNET

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Claude BERENGUER a été désigné.

**DELIB 2014.03.10 16**

**OBJET : Chantiers éducatifs jeunes – printemps 2014**

Madame Andrée LIGONNET, Adjointe au développement social et prévention, logement, centre social et politique de la Ville, informe les membres du Conseil Municipal que suite à la sortie, en juillet 2012, d'une instruction du directeur général de l'ACSé (Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances) relative aux chantiers et stages à caractère éducatif dans le cadre du programme Ville, Vie, Vacances (VVV), une délibération a été prise le 4 mars 2013 pour l'organisation des chantiers éducatifs des vacances de printemps 2013, le 10 juin 2013 pour l'organisation des chantiers jeunes pour l'été 2013.

Pour les vacances de ce printemps 2014, la mise en place des chantiers jeunes relèvent de deux dispositifs subventionnés par l'ACSé : pour le public 16/17 dans le cadre du contrat CUCS et pour le public 14/16 reste dans le cadre du programme VVV.

C'est pourquoi, pour les chantiers éducatifs de printemps 2014 du 28 au 30 avril et du 5 au 7 mai, il est proposé au Conseil Municipal :

- de faire un pacte d'engagement à tous les jeunes,
- d'accueillir les jeunes de 14 à 16 ans, 16 jeunes maximum qui ont pour projet l'organisation d'un séjour avec le Centre Social Municipal pour l'été 2014 : leur contrepartie étant la gratuité du séjour qu'ils auront organisé,
- pour les 16 ans et les moins de 18 ans : **au choix du jeune**, en fonction de leurs projets, entre une valorisation, par une rétribution du montant représentant le nombre d'heures travaillées au SMIC horaire (viré sur leur compte bancaire personnel) et la gratuité d'un séjour organisé pour l'été 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les nouvelles dispositions prises pour l'organisation des chantiers éducatifs des vacances de printemps 2014,
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour signer ces nouvelles dispositions et les documents annexes (demande de subventions VVV, dossier CUCS...)
- **DIT** que la dépense correspondante est prévue au budget primitif 2014

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 11 mars 2014  
Publication et transmission en sous-préfecture le

12 MARS 2014

Le Maire,

Michel BACCONNIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.